

Expertises, conseils, collaboration à des commissions

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP**

Band (Jahr): - **(1988)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

4. Expertises, conseils, collaboration à des commissions

Les activités de la FSPAP en matière d'expertises et de collaboration dans des commissions ont été relativement restreintes en 1988, en raison d'autres occupations nombreuses et contraignantes et de manque de personnel.

Le pont "Horbebrügg" à Eggiwil BE

Il est prévu de remplacer le fameux pont de bois (digne de protection) dit "Horbebrügg" à Eggiwil dans l'Emmental par un nouveau pont en béton adapté au trafic routier moderne (le vieux pont de bois serait déplacé d'env. 50 m et conservé).

Dans une expertise, la FSPAP a pris position en faveur d'un pont de bois ou d'une solution "inspirée par le mode de construction traditionnel". De vifs débats ont eu lieu entre le "Groupe d'intérêt Horbebrügg" et l'ingénieur de district en chef, mais maintenant, les esprits paraissent s'être calmés. Aux dernières nouvelles, il semble que le canton serait maintenant prêt à envisager une variante de pont tenant compte des intérêts de la protection du paysage et du patrimoine.

Grindelwald First

On a l'intention à Grindelwald de renouveler et de moderniser le télésiège du First, qui date déjà de plus de 40 ans. Il était prévu en plus de construire quatre nouveaux téléskis dont deux dans la zone Est, en direction de la Grande Scheidegg, préservée jusqu'ici.

Après discussion avec la Société cantonale bernoise pour la protection de la nature et le Heimatschutz bernois, la Firstbahn SA est parvenu à la conviction qu'elle peut renoncer aux deux téléskis contestés, qui figuraient dans le projet de développement de la Fédération suisse du Tourisme. Le projet est actuellement à l'examen auprès de l'autorité concédante.

Commission cantonale bernoise pour la protection des sites

En 1988, B. Lieberherr a poursuivi son activité auprès du groupe Jura-Seeland de cette Commission, se préoccupant surtout des problèmes relatifs à l'aménagement paysager des projets soumis pour appréciation.

Commission cantonale d'aménagement du territoire

Cette commission, présidée par la Direction cantonale des travaux publics, a discuté différentes questions actuelles, notamment la garantie des surfaces agricoles préférentielles (surfaces d'assolement) et les questions complexes en rapport avec le thème de la "densité de réglementation". L'avocat Rudolf Stüdeli, membre du Conseil de Fondation, Directeur de l'Association suisse pour l'aménagement national, était d'avis lui aussi que des réglementations inadéquates existent dans des domaines partiels spéciaux (par ex. obligation de construire un lift dans les immeubles de 4 étages). Mais il estime d'autre part que l'exigence de plus de sécurité du droit, du fait de la complexité des

tâches et des procédures de protection juridique, est en contradiction avec les appels à une réduction des réglementations dans la branche juridique régissant les activités de construction et de planification. Il convient par ailleurs, toujours selon Stüdeli, de réaliser que de nombreuses procédures de recours et retards ne sont pas occasionnées par l'aménagement du territoire, mais par des recours relevant du droit de voisinage (et sont donc qualifiées à tort d'"obstruction à la construction". (Remarque de H. Weiss.)

Conseil de l'Europe

Dans le cadre de la Campagne européenne pour le monde rural, la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe a organisé plusieurs grandes manifestations internationales. A la demande du Conseil de l'Europe, notre collaborateur B. Lieberherr a présenté divers exposés relatifs à la gestion du paysage. A la Conférence européenne des régions de montagne qui s'est tenue à Trente (Italie) en mai, il a été chargé de procéder à certaines synthèses et de faire adopter la résolution finale par l'Assemblée. En septembre à Strasbourg, lors de l'audition parlementaire "Pour une nouvelle gestion de l'espace rural", il a eu pour mission de diriger un panel dont la tâche était d'examiner le rôle des pouvoirs locaux et régionaux et de dégager les lignes d'action de cette nouvelle gestion.

Les résultats et les conclusions de ces manifestations ont fait l'objet de rapports et de recommandations qui ont été et seront soumises à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Nous en entendrons certainement parler par nos représentants helvétiques.

Fondation de France

C'est la cinquième année consécutive (et c'est presque devenu une tradition) que B. Lieberherr a été appelé à siéger dans le jury chargé d'attribuer des bourses ou "prêts d'honneur" à des jeunes. Parmi les projets et études présentés, le Jury en a soutenu plusieurs qui concernaient la protection de la nature et celle du milieu naturel.